

ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



Numéro 11

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF

Le temps parental est-il transférable entre conjoints ? Le cas des couples confrontés au chômage en France.

Ariane PAILHÉ, Anne SOLAZ
INED, Paris, France

Introduction

Au sein du travail domestique, les activités parentales occupent un statut spécifique. En effet, non seulement les tâches parentales forment une activité chargée émotionnellement, mais elles sont souvent plus valorisées que le travail domestique, dans la mesure où elles représentent un investissement éducatif de long terme. L'analyse économique de la famille prend en compte cette spécificité : le temps parental constitue, avec les dépenses financières, un investissement dans la « qualité des enfants ». Le bien-être des enfants dépend ainsi en grande partie du temps que leurs consacrèrent leurs parents, la quantité et la durée des contacts fournissant un indicateur objectif des soins apportés aux enfants (Becker, 1965). L'enfant est également au cœur de la relation familiale, le temps passé avec lui pouvant être un enjeu de négociation, de pouvoir entre conjoints dans un environnement de montée des divorces et des séparations (Barrère-Maurisson, Rivier, 2002). En outre, parmi les activités domestiques, le temps consacré aux enfants est une des activités la mieux partagée au sein des couples (Hamermesh, 2000 ; Gronau 1997). Cela signifie-t-il que les temps du père et de la mère sont substituables (chaque parent indifféremment peut effectuer les diverses tâches, ils peuvent se remplacer) ou complémentaires (les deux parents jouissent tous deux des activités avec les enfants, ils ont une préférence à la participation des deux) ?

Nous nous intéressons, dans cette recherche, à la répartition du temps parental entre conjoints. Nous considérons ainsi le cas où le ménage fait face à un choc sur sa contrainte de temps, *i.e.* lorsqu'un des partenaires est au chômage. Ainsi, par le biais de la comparaison de la répartition du temps parental des couples bi-actifs à celle des couples composés d'un chômeur, nous analysons les éventuels transferts de temps parentaux entre partenaires.

En France, l'exploitation des données de la dernière enquête Emploi du temps a montré que la division du travail entre conjoints demeure traditionnelle, surtout pour les parents d'enfants de moins de 3 ans (Anxo *et alii*, 2002). Le chômage provoque un allongement de la durée de la plupart des activités non marchandes et une diversification de celles-ci (Letrait, 2002). Les chômeurs (hommes ou femmes) consacrent notamment beaucoup plus de temps au travail domestique que les actifs occupés. Il existe par ailleurs des transferts de temps domestique entre partenaires, de l'homme vers la femme et de la femme vers l'homme, en particulier pour les tâches les plus quotidiennes (Solaz, 2001).

Le chômage de l'un des partenaires d'un couple a un double effet sur le bien-être des enfants. D'un côté le revenu du ménage décroît généralement, ce qui peut entraîner une baisse des dépenses destinées aux enfants (effet revenu négatif). De l'autre, les contraintes de temps du parent chômeur sont plus souples et son temps consacré aux enfants peut augmenter (effet temps positif). Ce gain de temps, disponible pour toutes les activités, augmente-t-il le temps parental ? Existe-t-il un transfert de temps parental entre les deux partenaires ? Enfin, si un transfert de temps entre conjoints se produit, celui-ci est-il symétrique selon que la mère ou le père est au chômage ? Si le temps parental est substituable entre conjoints les temps maternel et paternel devraient varier dans un sens opposé : la baisse du temps marchand de l'un devrait accroître son temps parental, et donc diminuer le temps parental de l'autre, il y a alors transfert de temps parental. En revanche, s'il y a complémentarité, les temps maternel et paternel

devraient évoluer dans le même sens : le chômeur et son partenaire augmentent (ou diminuent) tous deux leur temps parental. Pour répondre à ces questions, nous exploitons les données de la nouvelle Enquête *Emplois du temps* réalisée en 1998 et 1999 par l'INSEE. Nous nous intéressons à la population des couples composés d'un chômeur et d'un actif occupé, en comparant aux couples formés de deux actifs occupés (à temps plein). Nous comparons les investissements en temps des deux partenaires, en distinguant le type de temps consacré aux enfants : temps de loisirs et jeux, le temps scolaire, le temps lié aux tâches quotidiennes et le temps de transport.

Dans une première partie, nous présentons les concepts et les données utilisées. Nous mesurons dans un deuxième temps l'évolution du temps parental lorsque l'un des parents est chômeur. Enfin, on étudie au moyen d'une analyse multivariée l'effet du chômage sur le temps parental en contrôlant des caractéristiques individuelles et celles du ménage.

1. Concepts et données

1.1 Définitions du temps parental

La mesure du temps parental est complexe ; elle dépend, outre de la qualité de l'information recueillie dans l'enquête¹, de la délimitation des activités consacrées aux enfants. Nous définissons le temps parental comme le temps total que les parents consacrent à des activités destinées aux enfants du ménage. Cette définition est restrictive dans la mesure où elle se concentre sur le temps actif : on mesure, non pas un temps de présence auprès des enfants, mais un temps consacré à des activités directement et exclusivement liées aux enfants. Ainsi, on ne tient pas compte du temps que les parents consacrent à une activité non directement destinée aux enfants en leur présence, par exemple lorsqu'un parent prépare le repas alors que l'enfant joue dans la cuisine. De même, les activités familiales (loisirs, discussions) ne sont pas comptabilisées dans l'enquête comme du temps parental². En outre, elle ne permet pas de prendre en considération la charge mentale que peut représenter l'organisation des activités destinées aux enfants. Cette définition restrictive a cependant l'avantage de mesurer le temps que les chômeurs consacrent effectivement à leurs enfants, parmi le temps supplémentaire disponible. Elle permet aussi de se prémunir des réallocations de temps strictement mécaniques : les chômeurs qui restent plus longtemps à la maison peuvent passer plus de temps en présence de leurs enfants sans pour autant investir leur temps en direction de leurs enfants.

Le temps parental total est la somme des temps maternel, paternel et commun. Le temps maternel (paternel) est le temps que la mère (le père) passe avec les enfants en l'absence de son (sa) conjoint(e). Le temps commun est le temps passé par les deux conjoints au même moment à des activités dédiées aux enfants du ménage. Le temps parental de la mère (du père) est enfin le temps total qu'elle (il) voue à des activités consacrées aux enfants. Cependant, aller au cinéma avec les enfants ou les préparer pour l'école sont deux activités qui ne ressortent pas du même champ et qui n'imposent ni les mêmes contraintes, ni les mêmes plaisirs et relations avec l'enfant. Nous avons ainsi fait la distinction selon que les activités sont tournées vers le foyer

¹ La mesure du temps parental n'est pas toujours précise, les activités parentales étant reconstruites à partir des déclarations des enquêtés ; certaines activités sont comptabilisées en temps parental seulement si la personne enquêtée mentionne clairement que ses enfants sont bénéficiaires de l'activité. Reprenant l'exemple d'E. Algava (2002), « je prépare le repas de Thomas » est codé en temps parental alors que « je prépare le repas » est codé en activité domestique, même si Thomas en est en grande partie le bénéficiaire.

² Cette définition est ainsi plus restrictive que celle utilisée dans l'enquête du Groupe Division Familiale du Travail du laboratoire MATISSE pour qui « le temps parental regroupe toutes les activités effectuées par les parents avec et pour les enfants » (Barrère-Maurisson, Rivier, 2002).

ou au contraire vers l'extérieur, qu'elles sont orientées vers la sociabilité ou qu'elles demandent des compétences particulières. On distingue donc quatre types de temps parental :

- le temps accordé aux soins (nourrir, laver les enfants, soins médicaux hors et à domicile...);
- le temps parental scolaire (surveillance des devoirs);
- les activités sociales et loisirs (conversation avec les enfants, lecture, jeux d'intérieur et d'extérieur, instructions artistiques, sportives, promenades...);
- le temps de trajets liés aux enfants.

1.2 Les données utilisées : enquête et échantillon

L'enquête Emplois du temps réalisée par l'INSEE en 1999 a pour objectif de mesurer le plus précisément possible les activités quotidiennes. Cette enquête est réalisée tout au long de l'année afin de se prémunir des effets saisonniers. Les personnes interrogées notent pendant toute la journée d'enquête, leurs activités en indiquant le temps passé à différentes activités, par tranches de 10 minutes. Il est possible que plusieurs activités soient réalisées simultanément, deux activités sont alors répertoriées, l'une étant considérée comme principale, l'autre comme secondaire. Tous les individus du ménage de plus de 15 ans sont interrogés.

L'enquête est composée : 1) d'une base ménage dont 7460 sont complets (c'est-à-dire dont tous les individus ont rempli un carnet et un questionnaire individuel); 2) d'une base individu qui contient 16 442 personnes de 15 ans ou plus; 3) d'une base activités qui contient une observation par ligne de carnets remplis, soit 316 097 observations (144 types d'activités différentes sont répertoriées). Étant donné le peu d'activités secondaires recensées par les enquêtés dans les carnets d'activités, nous avons centré notre analyse uniquement sur les activités principales. Nous comparons les temps parentaux des couples bi-actifs à ceux des couples composés d'un actif occupé et d'un chômeur et des couples composés d'un actif occupé et d'un inactif. La définition du chômage repose sur la déclaration des individus. Les personnes en congé de plus d'un mois (congé parental, maternité...) sont considérées comme inactives. Dans le cadre de notre problématique, ces dernières, déchargées temporairement de leur temps de travail, ont en effet plus de temps libre à consacrer aux enfants.

Notre échantillon est composé uniquement des couples parents d'au moins un enfant de moins de 15 ans dont les conjoints ont tous deux rempli le carnet d'activités. Les liens de parenté au sein de la famille n'étant pas détaillés au point de pouvoir distinguer les beaux enfants des enfants, nous appelons «parents» des enfants du ménage, les conjoints du ménage. Même si l'on peut investir différemment dans l'éducation de ses enfants et beaux-enfants, on peut imaginer que la charge parentale porte tout de même sur tous les adultes, quel que soit leur lien de parenté. D'ailleurs, Rappoport et Bourdais (2001) montrent que le temps parental diffère peu entre les familles intactes et recomposées.

Nous disposons de 1874 couples, soit 3748 individus. L'âge moyen de ces couples s'élève à 37,5 ans, les hommes étant en moyenne âgés de 2,6 ans de plus que leur partenaire. Ces couples ont en moyenne 1,7 enfants, 28% d'entre eux ont un enfant de moins de 3 ans et l'âge moyen des enfants est de 7,4 ans. En ce qui concerne leur statut professionnel, 59% des couples sont bi-actifs, 25% constitués d'un père occupé et d'une mère inactive, 13% des couples sont composés d'au moins un chômeur³. Le temps partiel est relativement fréquent chez les mères actives occupées : parmi elles, 32% travaillent à temps partiel.

³ Les 3% restant sont formés des couples de deux inactifs et des couples composés d'un père inactif et d'une mère active occupée.

2. Évolution du temps parental lorsque le couple est confronté au chômage

2.1 Un accroissement asymétrique du temps parental selon le sexe

Les parents consacrent entre 1h 30 et 2h 30 par jour exclusivement à leurs enfants (tableau 1), ce qui représente une part relativement faible de l'ensemble des tâches domestiques. Les activités parentales forment en effet environ un quart du temps domestique total. Le temps parental commun est très faible, il ne dépasse pas un quart d'heure par jour. Cela tient pour partie à la définition du temps parental qui est orientée sur la réalisation d'une tâche particulière, souvent exécutée par un seul des conjoints. Les activités, effectuées ensemble par les deux parents sont généralement comptabilisées comme du temps familial⁴.

TABLEAU 1 : TEMPS PARENTAL SELON L'ACTIVITÉ DES PARENTS (MINUTES PAR JOUR)

	Couple	1 parent chômeur		1 parent inactif	
	bi-actif	père	mère	père	mère
Temps paternel	24,0	48,6	17,3	73,3	29,5
Temps maternel	72,8	59,9	111,5	67,2	138,9
Temps parental commun	7,2	15,0	6,8	7,8	9,4
Temps parental	104,0	123,5	135,6	149,9	168,4
N	1111	45	122	18	477

Source : Calculs à partir de l'Enquête Emploi du Temps, INSEE

a : La part du père est égale au temps du père sur le temps total. Elle est calculée pour les couples dont le temps total est non nul, c'est pourquoi la part du père peut être inférieure à 50 % alors que le temps moyen du père est supérieur au temps moyen de la mère.

Le temps parental dépend fortement de la situation professionnelle des deux conjoints. Lorsque l'un des conjoints est chômeur plutôt qu'actif occupé, le temps parental total s'accroît (tableau 1) et dépasse deux heures en moyenne quotidienne. Les enfants passent de 19 à 32 minutes de plus avec leurs parents quand respectivement le père/la mère est chômeur. Cependant, la venue du chômage entraîne une hausse du temps parental bien moindre que celle des autres activités domestiques (tableau 2). Le temps domestique (hors activités parentales) augmente ainsi de 92 minutes quand l'homme est chômeur, de 69 minutes quand la femme le devient. La part du temps parental dans le temps domestique reste relativement stable quelles que soient les situations professionnelles : elle est de 28% quand les deux parents sont actifs, de 25% quand le père est chômeur, et demeure à 28% quand la mère est chômeuse. Ainsi, si une situation de chômage implique une hausse du temps domestique total, elle ne privilégie pas spécialement le temps parental.

Quelle que soit la situation professionnelle des partenaires, les mères consacrent plus de temps à leurs enfants que les pères, sauf lorsque les pères sont inactifs, ce qui est peu fréquent. Ainsi, lorsque les deux conjoints travaillent, la mère effectue 75% du temps parental. Lorsque l'homme est au chômage et la femme en emploi rémunéré, elle continue à participer plus que son partenaire aux tâches parentales, alors que pour les autres tâches domestiques sa participation devient minoritaire. Il apparaît donc que la division sexuelle du travail est encore plus marquée pour les tâches parentales que pour les autres tâches domestiques. La division des tâches parentales est la plus inégalitaire lorsque la femme est inactive et son conjoint en emploi. En outre, l'activité parentale des mères semble plus régulière, ainsi trois quart des

⁴ Ainsi, on enregistre en temps de loisir (et non en temps parental) une sortie des deux parents au cinéma avec leur enfant, même si la programmation est destinée aux enfants.

femmes de couples bi-actifs ont déclaré au moins une activité parentale la journée de référence, contre seulement la moitié des hommes de ces couples⁵.

TABLEAU 2: TEMPS DOMESTIQUE SELON L'ACTIVITÉ DES PARENTS
(TEMPS PARENTAL EXCLU, MINUTES PAR JOUR)

	Couple	1 parent chômeur		1 parent inactif	
	bi-actif	père	mère	père	mère
Temps domestique du père	66,7	169,8	37,0	88,3	46,6
Temps domestique de la mère	154,1	115,3	250,4	160,5	261,8
Temps domestique commun	53,2	80,9	55,5	68,9	58,3
Temps domestique	274,0	366,0	342,9	307,1	308,4
N	1111	45	122	18	477

Source : Calculs à partir de l'Enquête Emploi du Temps, INSEE

a: La part du père est égale au temps du père sur le temps total. Elle est calculée pour les couples dont le temps total est non nul, c'est pourquoi la part du père peut être inférieure à 50 % alors que le temps moyen du père est supérieur au temps moyen de la mère.

Le chômage induit une réallocation du temps parental entre conjoints, le chômeur déchargeant son conjoint en emploi d'une partie des tâches parentales. Cependant, la femme chômeuse décharge son conjoint en emploi des activités parentales un peu plus que l'homme chômeur. Ainsi, la diminution du temps parental total de la mère occasionnée par le chômage du père est moindre, en valeur absolue, mais surtout en valeur relative (- 5 minutes, soit - 6%), que la baisse du temps parental total du père faisant suite au chômage de la mère (- 7 minutes, soit - 23%). Au total, le temps parental total du parent chômeur augmente un peu plus fortement lorsque c'est la mère, plutôt que le père, qui est au chômage (respectivement + 32 minutes et + 38 minutes).

Malgré l'allègement des contraintes de temps qu'il suscite, le chômage génère une augmentation du temps parental commun qui demeure relativement faible (tableau 1). Le chômeur passe surtout plus de temps seul avec ses enfants (+ 39 minutes pour la femme, + 25 minutes pour l'homme). En outre, alors que le chômage masculin implique une progression du temps parental commun (il double, + 8 minutes), le chômage féminin occasionne sa diminution (-6%, -0,5 minutes). Ainsi le fait que l'homme au chômage décharge la mère d'une partie des tâches parentales qu'elle effectue seule avec ses enfants lui permet de leur consacrer plus de temps en famille. En revanche, le temps paternel dégagé par le chômage de la mère n'est pas mis à profit pour avoir des activités parentales communes.

L'accroissement du temps parental est plus fort lorsqu'un parent est inactif que lorsqu'il est chômeur. Ainsi, relativement aux couples bi-actifs, le temps parental total progresse de 19% quand l'homme est chômeur, de 44% quand il est inactif, l'augmentation s'élève respectivement à 30% et 62% pour les femmes. L'inactivité du père induit une diminution du temps maternel alors que l'inactivité de la mère entraîne une hausse du temps paternel, permis notamment par un allègement de leurs tâches domestiques. L'inactivité des hommes semble marquer un engagement plus prononcé dans l'éducation des enfants ; on peut aussi supposer que la conjointe délaisse plus aisément ses tâches lorsque le non-emploi du père apparaît comme durable.

Au total, le temps parental de la mère demeure supérieur au temps parental du père, même lorsque elle travaille et que son conjoint est chômeur. Ce n'est que lorsque le père est inactif et

⁵ 80% des femmes chômeuses, 60% des hommes chômeurs ont eu une activité parentale ce jour-là.

la mère travaille que le père a un temps parental supérieur à celui de la mère⁶. La répartition du temps parental entre époux est la moins égalitaire lorsque la mère est inactive.

2.2 L'évolution du temps varie selon les types de temps parental

Les soins aux enfants occupent la majeure partie du temps parental et ce, quelle que soit la situation professionnelle des conjoints (tableau 3). Ils mobilisent les parents plus d'une heure par jour, ce qui représente plus de la moitié du temps parental quotidien. Le temps parental restant est réparti équitablement entre les temps scolaire, de loisir et de transport (le premier occupant un peu moins de temps que les deux autres). Notons que le temps commun pour chaque activité est très faible ; en effet, les parents effectuent le plus souvent en même temps des activités parentales de différent type. Par ailleurs, quel que soit le type d'activité parentale, le temps maternel est supérieur au temps paternel, hormis pour les temps scolaire et de transport quand l'homme est au chômage. Comme pour les autres activités domestiques, il existe donc des pratiques sexuées quant au temps parental: les temps parentaux « domestiques » étant plutôt féminins alors que les hommes sont plus investis dans les sphères de sociabilité.

TABLEAU 3 : TEMPS PARENTAL PAR TÂCHE SELON L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES CONJOINTS (MINUTES PAR JOUR)

	Couple	1 parent chômeur		1 parent inactif	
	bi-actif	père	mère	père	mère
Soins					
Temps paternel	12,4	28,2	7,2	32,2	8,2
Temps maternel	46,9	38,5	66,5	34,4	88,5
Temps parental commun	3,5	4,2	2,7	5,6	4,1
Temps parental	62,8	70,9	76,4	72,2	100,8
Temps parental scolaire					
Temps paternel	2,2	6,6	1,0	10,0	3,0
Temps maternel	8,1	5,3	11,4	10,0	8,2
Temps parental commun	0,3	0,7	0,7	0	0,6
Temps parental	10,6	12,6	13,1	20,0	11,8
Activités sociales et de loisir					
Temps paternel	6,7	7,3	2,9	12,2	8,0
Temps maternel	8,8	12,2	4,6	9,4	12,9
Temps parental commun	0,7	6,7	6,6	0	1,3
Temps parental	16,2	26,2	14,1	21,6	22,2
Temps de transport					
Temps paternel	4,5	9,4	2,0	13,3	2,9
Temps maternel	10,9	6,9	24,9	7,8	21,8
Temps parental commun	0,8	0,4	0,9	0	1,5
Temps parental	16,2	16,7	27,8	21,1	26,2

Source : Calculs à partir de l'Enquête Emploi du Temps, INSEE

⁶ Le cas où le père est inactif et la mère en emploi est cependant assez rare, le petit nombre de couples dans ce cas dans notre échantillon doit nous laisser interpréter ces résultats avec précaution.

Pour les hommes comme pour les femmes, être au chômage augmente tous les temps parentaux. Cependant, les hommes accroissent plus que les femmes les temps de loisir et de suivi scolaire, alors que les femmes allongent plus que les hommes les temps de soins et de transport⁷.

Le chômage de l'un des conjoints décharge le partenaire du temps alloué aux différentes activités parentales, hormis pour le temps de loisir qui s'accroît pour les deux partenaires lorsque le chômage survient. Ainsi, le temps alloué aux activités sociales de ses enfants par le père actif occupé s'accroît de 28% quand sa conjointe est chômeuse, celui de la mère active occupée double quand son conjoint est chômeur. Le fait que l'un des parents passe plus de temps parental aux activités sociales fait participer plus son partenaire, ces activités étant souvent réalisées en famille. Ces activités sont en effet les seules pour lesquelles le temps commun augmente significativement. Le temps des conjoints apparaîtrait comme complémentaire pour ce type d'activité alors que les autres temps parentaux paraissent substituables entre conjoints. Cependant, pour les autres activités, le chômage féminin décharge plus le partenaire que le chômage masculin. Ainsi le fait que le père soit au chômage réduit le temps de soins aux enfants de la mère de 15%, le temps d'aide aux devoirs de 29% et le temps de transport de 38%. Le chômage de la mère réduit respectivement les temps du père de 38%, 32% et 45%.

2.3 Temps parental selon le nombre d'enfants

Le temps parental s'accroît avec le nombre d'enfants, mais plus que le nombre, c'est le fait d'avoir un enfant très jeune (de moins de 3 ans) qui alourdit les tâches parentales (tableau 4)⁸. Lefevre et Merrigan (1999), Rappoport et Lebourdais (2001) montrent, sur données canadiennes, que le temps parental diminue avec l'âge des enfants. Le chômage induit une hausse du temps parental quel que soit le nombre d'enfants, la progression étant plus forte lorsque les couples n'ont qu'un enfant.

Le chômage de l'un des membres du couple suscite un accroissement du temps parental, mais aussi des réaménagements de temps entre conjoints. Cependant, les chômeurs peuvent posséder des caractéristiques particulières en termes de nombre d'enfants ou d'âge par exemple, qui peuvent influencer le temps parental.

Pour analyser l'influence du chômage indépendamment des effets de structure, nous estimons l'effet du chômage sur le temps parental en contrôlant des caractéristiques individuelles et de ménage.

⁷ La part des activités sociales et de loisir dans le temps parental progresse ainsi de 16% à 21 % lorsque le père devient chômeur alors que la part des autres temps parentaux est assez stable selon le statut d'activité des parents.

⁸ Voir Algava, (2002) pour une analyse détaillée.

TABLEAU 4 : TEMPS PARENTAL
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES CONJOINTS (MN PAR JOUR)

	Couple	1 parent chômeur	
	bi-actif	père	mère
1 enfant			
Temps paternel	26,7	55,0	19,7
Temps maternel	64,7	82,8	107,7
Temps parental commun	6,1	16,1	6,2
Temps parental	97,5	153,9	133,6
2 enfants			
Temps paternel	34,7	105,0	29,7
Temps maternel	95,3	50,8	125,8
Temps parental commun	7,9	18,3	7,5
Temps parental	137,9	174,1	163,0
3 enfants et plus			
Temps paternel	41,1		31,2
Temps maternel	99,1		144,7
Temps parental commun	9,5		8,2
Temps parental	149,7		184,1
Au moins un enfant de moins de 3 ans			
Temps paternel	56,9	115,0	32,8
Temps maternel	159,8	136,7	178,9
Temps parental commun	17	25,0	10,5
Temps parental	233,7	276,7	222,2
<i>Source : Calculs à partir de l'Enquête Emploi du Temps, INSEE</i>			
Les cellules non remplies correspondent à des effectifs trop faibles			

3. Méthodes et problèmes d'estimation

3.1 Le modèle estimé

L'estimation conjointe des temps parentaux des hommes et des femmes pose trois problèmes économétriques principaux. Le premier est la présence de nombreux temps domestiques nuls le jour d'interview. Cette distribution particulière (surpondération d'une valeur extrême) entraîne des biais si l'on utilise les modèles habituels de régression linéaire. Le recours à un modèle Tobit permet de contourner ce problème aisément en modélisant à la fois la participation (ou pas) à l'activité parentale le jour de remplissage du carnet, et auquel cas, le montant en temps de cette participation. La vraisemblance que le modèle cherche à maximiser est composée pour partie d'une fonction des données censurées (ou zéros) et d'une fonction conditionnelle des données non censurées (valeur du temps parental sachant que l'on participe). L'idée est de faire dans un seul modèle, un modèle de choix dichotomique (de type probit) et un modèle de choix continu linéaire.

Le second problème est la possible endogénéité des situations vis à vis de l'emploi. On peut imaginer que les individus, par désir de passer plus de temps avec les enfants, décident de devenir inactifs par exemple. Auquel cas, cela introduit des biais. Si l'endogénéité de la situation sur le marché du travail semble évidente pour l'inactivité (l'inactivité peut en effet résulter d'un choix d'abandonner le marché du travail pour faire face à un accroissement de la

charge de travail domestique par exemple), elle est moins claire pour notre variable d'intérêt (le chômage), même si elle reste possible. Au vu des quelques questions particulières posées aux chômeurs dans l'enquête, la situation de chômage ne semble pas résulter d'un choix délibéré de privilégier l'activité domestique plutôt que l'activité marchande. Dans cette même enquête, les trois quarts des chômeurs en couple déclarent avoir fait des démarches pour trouver un emploi dans les trois derniers mois, 70% ont envoyé au moins une lettre (50% plus de cinq lettres), et 88% accepteraient un emploi qui commencerait dans les 15 jours.

Par ailleurs, pour contrôler l'éventuelle endogénéité du chômage, nous avons tenté de prendre en compte l'hétérogénéité du chômage. Nous avons ainsi testé différentes définitions du chômage selon l'ancienneté dans la situation (chômage de long terme ou de court terme), selon la recherche d'emploi effective (le fait d'avoir fait des démarches dans les trois derniers mois ou pas, ou le fait d'avoir consacré du temps à la recherche d'emploi le jour d'observation). Il ressort que les résultats sont robustes à toutes les spécifications mais, les effectifs de la catégorie chômeur diminuant, cela augmente les seuils de significativité. C'est pourquoi, nous avons conservé la définition « déclarative », c'est à dire la plus large.

Enfin, les temps parentaux de l'homme et de la femme peuvent être corrélés. Il est donc nécessaire de modéliser conjointement le temps paternel et maternel. Dans ce sens, un modèle de régression Le tobit bivarié (Maddala 1999) modélise à la fois les temps domestiques des deux conjoints en tenant compte des éventuelles interdépendances. Les résultats de corrélation figurent dans la dernière ligne de chaque tableau.

Nous estimons dans un premier temps ce modèle pour le temps parental total, celui de l'homme et de la femme. Nous l'estimons dans un deuxième temps pour chacun des quatre temps parentaux.

3.2 Variables

Les variables d'intérêt sont le type d'activité de chaque conjoint du ménage : femme occupée à temps partiel, homme chômeur, femme chômeur, homme inactif, femme inactive. Etre actif occupé à temps plein fait office de catégorie de référence.

Nous contrôlons par le nombre total d'enfants dans le ménage, l'âge des enfants, le revenu du ménage⁹, la CSP de l'homme, le jour de la semaine. On peut supposer que le temps de travail domestique des deux conjoints diminue avec le revenu, dans la mesure où un revenu élevé permet d'acheter des substituts marchands à la production domestique. Cependant, pour ce qui concerne le temps parental, si les parents valorisent plus les enfants que le loisir, le temps parental devrait augmenter avec le revenu du ménage. Nous introduisons également une variable muette représentant le recours à une aide ménagère. On peut ainsi tester s'il existe une substitution entre tâches domestiques et tâches parentales lorsqu'on peut bénéficier d'un substitut marchand à la production domestique. L'âge moyen du couple permet de mesurer les différences d'attitudes entre les générations de couples, les plus jeunes pouvant adopter une division moins traditionnelle des tâches. Le niveau d'études des conjoints a également une influence sur les attitudes et valeurs des individus, un niveau plus élevé pouvant favoriser un partage des tâches plus égalitaire (Hersh, Stratton, 1994). En outre, si la productivité à élever des enfants s'accroît avec le niveau d'éducation, on peut s'attendre à ce que les parents les plus éduqués passent plus de temps avec leurs enfants. Enfin, d'après les modèles de négociation non-coopératifs, la différence d'âge entre conjoints signale un avantage stratégique du conjoint le plus âgé. Cette variable peut servir d'indicateur de domination (Anxo *et alli*, 2002).

⁹ Le revenu du ménage comprend tant les revenus du travail que du non-travail de tous les membres (prestations sociales, rentes, ...).

4. Résultats

4.1 Temps parental toutes tâches confondues

Le premier constat de l'analyse des régressions sur le temps parental (tableau 5) est que ce dernier est moins dépendant des caractéristiques socio-économiques du ménage que le temps domestique total (Brousse, 2000 ; Zarca, 1990). Si le niveau d'éducation, le revenu, la catégorie socioprofessionnelle sont des facteurs explicatifs importants du temps consacré aux tâches domestiques, ils le sont moins pour le temps parental. L'une des explications possibles est que les modes de vie des couples avec enfants sont moins dissemblables entre différentes populations que les modes de vie des couples sans enfants. Par exemple, le temps de loisirs, expression de forts stigmatismes de classes et de modes de vie, se réduit notamment avec l'arrivée de l'enfant. Les enfants requièrent aussi une demande de soins « incompressible » et immédiate que n'exigent pas autant les autres tâches domestiques. De plus, en raison de la charge émotionnelle que les activités parentales comportent, les parents recourent moins aux substituts marchands, quel que soit leur revenu. Enfin, les tâches domestiques sont plus variées. Par exemple, la tenue du jardin ou de la maison dépendent fortement des préférences et goûts personnels et peuvent plus facilement s'exprimer de manière différenciée dans le temps domestique que dans le temps parental. La catégorie sociale et le niveau d'éducation jouent néanmoins sur le temps paternel. Les hommes diplômés du supérieur sont ainsi plus investis dans les tâches parentales, alors que les non-diplômés le sont moins. La répartition des tâches apparaît donc moins inégalitaires avec l'élévation du niveau d'éducation des pères. En revanche, toutes choses égales par ailleurs, les hommes cadres, mais surtout les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprises passent moins de temps aux activités parentales. Leurs horaires de travail plus étendus, mais aussi peut-être leur conception différente des rôles des hommes et des femmes expliquent ces écarts.

Cependant, certains faits stylisés ressortent. Ainsi, le temps parental total augmente logiquement avec le nombre d'enfants pour les femmes, comme pour les hommes. Les parents ayant deux enfants ou trois enfants et plus passent davantage de temps avec eux que ceux n'en ayant qu'un. Les coefficients ne croissent pas tout à fait linéairement, il y a évidemment des économies d'échelle en temps à s'occuper de plusieurs enfants. Mais outre le nombre, l'âge des enfants importe beaucoup. Ainsi, les couples qui ont au moins un enfant de moins de trois ans consacrent nettement plus de temps aux activités parentales. L'âge préscolaire exige ainsi une plus forte présence parentale, notamment pour les soins. En outre, les enfants plus âgés requièrent des tâches moins spécifiquement parentales et l'enquête Emploi du temps, par construction des différentes activités, met plutôt l'accent sur les tâches orientées vers les très jeunes enfants (Algava, 2002). Avoir un enfant en âge scolaire (3-10 ans) augmente également le temps parental des mères, en revanche cela n'affecte pas le temps paternel. A nombre d'enfants donné, la présence d'enfants de 10 à 15 ans et de plus de 15 ans a plutôt tendance à diminuer le temps que passent père et mère avec leurs enfants. Ces enfants peuvent aider leurs petits frères et sœurs et ainsi décharger leurs parents d'une partie des tâches parentales.

On note également un effet de génération, dans les couples plus jeunes, la femme consacre moins de temps aux activités parentales. La répartition des rôles apparaît ainsi plus égalitaire dans les jeunes générations. La différence d'âge entre conjoints (âge de l'homme moins âge de la femme) n'a pas d'effet significatif, signe que la division des tâches n'est pas plus traditionnelle quand l'homme est l'aîné. Un âge plus élevé pour les hommes ne semble donc pas marquer un pouvoir de domination ; ou alors, ils n'utilisent pas leur position dominante pour se décharger sur leur partenaire de leurs activités parentales. Enfin, le recours à une aide-ménagère n'a pas d'effet sur le temps parental de l'homme alors qu'il augmente celui de la mère. Transparaît ici un effet de substitution entre tâches domestiques et tâches parentales pour les femmes. L'existence d'une aide ménagère décharge ces dernières d'une partie de leur travail domestique et libère du temps qu'elles consacrent en priorité aux enfants.

TABLEAU 5 : TEMPS PATERNEL ET MATERNEL (MODÈLE TOBIT BIVARIÉ)

coefficients	Temps paternel	Temps maternel
Statut d'activité (réf. : salariés)		
Femme inactive	-0,661**	0,680***
Femme chômeuse	-0,495	0,513**
Femme salariée à temps partiel	-0,209	0,179
Homme inactif	1,696**	0,252
Homme chômeur	1,775***	0,215
Revenu du ménage (réf. : moins de 7000fr)		
7000-10000 F	-1,980***	-0,443
10000-14000 F	-0,503	-0,113
14000-17500 F	-0,299	-0,047
17500-21000 F	-0,114	-0,100
21000-35000 F	0,008	-0,600**
Plus de 35000 F	0,236	-0,310
non renseigné	-2,287**	-1,369**
Recours aide ménagère	-0,261	0,585**
Âge et nombre des enfants (réf. : 1 enfant)		
3 enfants et plus	1,613*	1,226***
2 enfants	0,792***	0,771***
Un enfant a moins de 3 ans	1,322***	1,406***
Un enfant a de 3 à 10 ans	0,231	0,585**
Un enfant a de 10 à 14 ans	-1,476***	-0,717***
Un enfant a plus de 14 ans	-0,528*	-0,256
Éducation femme (réf. : secondaire)		
études sup.	0,251	0,296
bac +2	0,176	-0,002
brevet, cap	-0,282	-0,345
Sans diplôme	-0,787**	-0,555**
Éducation homme (réf. : secondaire)		
études sup.	1,052**	0,038
bac +2	-0,589	0,140
brevet, cap	0,110	-0,281
Sans diplôme	-1,017***	-0,109
Catégorie sociale (réf. : employé)		
Ouvrier	-0,339	-0,324
Prof intermédiaires	-0,160	-0,175
Cadre	-1,172**	-0,188
commerçants agriculteurs	-1,531***	0,021
Écart d'âge (âge homme- âge femme)	0,007	-0,008
Âge moyen des conjoints	-0,031	-0,041**
Jour de la semaine	0,073	0,908***
Constante	2,221**	3,495***
Zéros	1018	398
non zéros	856	1496
Corrélation des erreurs	0,23	
***significatif à moins de 0.001 ** significatif à moins de 0.01 * significatif à moins de 0.1		
Source : Régressions à partir de l'Enquête Emploi du Temps, INSEE,		
Les coefficients grisés indiquent l'éventuel transfert de temps d'un conjoint à l'autre.		

Enfin, nos variables d'intérêt sur la situation professionnelle jouent pour les hommes, comme pour les femmes. Les hommes et femmes sans emploi ont une participation accrue en

ce qui concerne les activités avec enfants, mais l'effet du chômage est relativement moins fort pour les femmes (coefficient de 0,5 contre 1,8 pour les hommes), car les femmes actives occupées passent déjà beaucoup plus de temps avec les enfants que les hommes de même statut. Cela va dans le sens des résultats de Hallberg et Klevmarken (2001) sur données suédoises qui montrent qu'un changement dans le nombre d'heures de travail de la mère influence moins le temps parental qu'un changement des heures de travail de l'homme, et qu'une politique volontariste qui viserait à augmenter le temps des parents avec leurs enfants devrait avant tout avoir pour objet les heures de travail des pères.

En revanche, il ressort que le statut professionnel d'un partenaire joue peu sur le temps que passe son conjoint avec les enfants. Le chômeur certes augmente sa participation au travail parental, mais ne décharge pas sa partenaire d'une partie des tâches effectuées avec l'enfant¹⁰. De même, le fait que la femme soit au chômage ou travaille à temps partiel n'a pas d'effet significatif sur le temps consacré par le père aux enfants. Notons toutefois que l'inactivité des femmes a tendance à diminuer légèrement la participation au temps parental des hommes actifs. Le temps parental serait donc transférable uniquement de l'homme vers la femme, et lorsque les conjointes sont exclues durablement du marché du travail.

Il est à noter que le temps partiel des femmes n'a pas d'effet sur le temps parental. Une explication possible est que ce temps partiel peut ne pas être choisi, mais être la conséquence du développement des emplois définis comme tels au départ. Les horaires hachés sur des contrats à temps partiel (avec des plages horaires le matin et tard le soir) ou les horaires atypiques de certain métiers ne permettent pas pour autant de libérer du temps pour les activités domestiques et parentales. Enfin, les femmes qui choisissent un emploi à temps partiel peuvent profiter de l'allègement de leur emploi du temps pour assouplir leur organisation quotidienne plutôt que de le consacrer aux enfants.

Au regard de ces premiers résultats, il semble que le temps parental est assez peu transférable. Il est possible que ce temps parental soit trop hétérogène pour que les éventuels transferts au sein du couple ne soient pas visibles à ce niveau. Ainsi, nous avons distingué le temps parental selon le type de tâches.

4. 2 Temps parental selon le type de tâches

Cette partie se propose d'étudier plus en détail comment se répartit le temps parental entre quatre domaines : le temps de soins, le temps scolaire (suivi des devoirs à la maison), le temps social (jeux, dialogues loisirs) et le temps de transport. Si, comme constaté, les parents chômeurs surinvestissent dans le temps parental, dans quelles tâches en particulier ? Certaines tâches font-elles l'objet de plus de transfert d'un parent occupé à un parent provisoirement libre de ses activités marchandes ? Nous estimons pour chaque type d'activité parentale un modèle identique à celui présenté précédemment. Le tableau 6 présente les résultats concernant nos variables d'intérêt¹¹.

Il ressort que le chômage de l'homme augmente sa participation dans les tâches de soins et de transport. En revanche, il n'a pas d'effet au niveau des activités ludiques et de loisirs. Ce résultat vient du fait que les activités de loisirs et sociales sont plus souvent partagées. Le chômage des femmes ne semble pas affecter le temps qu'elles allouent aux différentes

¹⁰ Dans la régression sur le temps paternel, le coefficient de la variable chômage de l'homme est significativement positif alors que dans la régression sur le temps maternel, le coefficient de cette même variable n'est pas significativement différent de zéro.

¹¹ Les résultats des estimations complètes sont disponibles auprès des auteurs.

activités. Cependant, avec une tolérance d'un niveau de significativité un peu plus large¹², on constate que le temps que les femmes consacrent aux soins et au transport d'enfants augmente sensiblement. Lorsqu'ils sont au chômage, hommes et femmes portent leur surplus de temps non marchand sur des activités parentales spécifiques. Ainsi, le temps de soins et le temps de transports s'accroissent sensiblement. Mais, le chômage n'a pas d'effet sur leur temps parental consacré aux activités sociales avec enfants, les activités ludiques ne sont donc pas privilégiées lorsque survient le chômage. Le temps scolaire n'est pas non plus affecté. L'effet d'habitude (faire les devoirs avec la même personne tous les soirs) et/ou de compétence (un seul des conjoints peut être capable d'aider les enfants) font que cette tâche est difficilement transférable en cas de chômage de l'un des parents.

En revanche, des transferts de temps parental entre conjoints sont visibles lorsqu'un parent est au chômage. Les femmes au chômage déchargent leur conjoint des activités de soins, alors que les hommes chômeurs ne semblent pas soulager leurs conjointes de ce type de tâches parentales. En revanche, le temps de transports d'enfants est un temps échangeable puisque hommes et femmes¹³ réduisent le temps de leur conjoint consacré à cette activité.

Les hommes chômeurs mettent donc à profit leur chômage pour entrer dans un champ d'activité dans lequel ils sont très peu présents lorsque les deux parents sont actifs occupés (les soins), sans pour autant décharger leur partenaire de ces tâches. Cette non-substituabilité des activités de soin pourrait s'expliquer par une moindre « productivité » des hommes dans ce type de tâche (ils passent plus de temps pour l'effectuer), mais aussi par une volonté des femmes de pas se soustraire de leurs tâches les plus maternelles dans une situation où le schéma traditionnel de la famille est inversé (l'homme à la maison, la femme au travail). Les facteurs culturels, et notamment la forte pression sociale qui attribue aux femmes la responsabilité d'élever les enfants¹⁴, peuvent expliquer pour partie ce comportement. Les activités de transports, qui sont des activités réalisées à l'extérieur du ménage, sont susceptibles de permettre aux chômeurs de renouer des liens sociaux, alors que leur vie est désormais tournée vers l'intérieur. C'est pourquoi elles sont assez facilement transférables entre partenaires. Ainsi une analyse de l'appréciation des différentes tâches domestiques¹⁵ met en avant que les activités extérieures sont plus appréciées par les chômeurs. De manière générale, il n'y a pas de grandes divergences dans l'appréciation des tâches domestiques selon le statut sur le marché du travail à l'exception des courses. Cette activité (seule activité extérieure de la liste) est considéré par 34% des actifs occupés et 38% des actives occupées comme « une corvée », alors que seuls 16% des chômeurs et 25% des chômeuses la considèrent aussi pénible. Elle est, pour ces derniers, « une activité agréable » pour 32% des hommes et 19% des femmes, contre 17% des actifs occupés et 13% des actives occupées.

¹² On peut élargir le seuil de significativité à 15% étant donné la faible probabilité de réaliser telle tâche le jour de l'enquête.

¹³ coefficient significatif à un niveau de 10,2%.

¹⁴ En France, la politique de la petite enfance s'adresse implicitement aux femmes et son personnel est pratiquement exclusivement féminin. La sémantique illustre bien cette orientation, les assistantes sont « maternelles », tout comme les écoles.

¹⁵ Aux personnes ayant réalisé l'une des 8 activités suivantes : cuisine ordinaire, cuisine de réception, courses, vaisselle, ménage, repassage, bricolage, jardinage, il était demandé si « pour vous , c'est principalement ? 1) une corvée, 2) une obligation qui ne vous gêne pas, 3) une activité agréable. »

TABLEAU 6 : EFFET DU STATUT PROFESSIONNEL SUR LE TEMPS PARENTAL SELON LE TYPE D'ACTIVITÉS (MODÈLE TOBIT)

	Temps de soins		Temps scolaire		Temps de loisirs		Temps de transport	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
	Coef.	Coef.	Coef.	Coef.	Coef.	Coef.	Coef.	Coef.
femme								
Active (temps plein)	1(réf.)	1(réf.)	1(réf.)	1(réf.)	1(réf.)	1(réf.)	1(réf.)	1(réf.)
Inactive	-1,446***	0,777**	0,732	1,805	0,528	2,229*	-2,180**	1,289
Chômeuse	-1,311**	0,602	-3,162	4,992	2,704*	1,533	-2,233	1,934*
Active (temps partiel)	-0,578	0,077	-1,804	2,627	0,487	0,052	-0,262	0,760
homme								
Actif	1(réf.)	1(réf.)	1(réf.)	1(réf.)	1(réf.)	1(réf.)	1(réf.)	1(réf.)
Inactif	0,749	0,153	0,540	4,051	7,437**	5,068*	2,078	-0,687
Chômeur	1,962***	0,628	3,059	-2,656	2,103	1,796	4,006**	-2,750*
Corrélation des erreurs	0,264		0,422		0,485		0,396	
Zéros	1335	579	1764	1535	1850	1474	1587	1222
Non zéros	539	1295	110	339	294	400	287	652
***significatif à moins de 0,001 ** significatif à moins de 0,01 * significatif à moins de 0,1								
Les coefficients grisés indiquent d'éventuel transfert de temps d'un conjoint à l'autre Contrôlé par toutes les variables du tableau 5.								
Source : Calculs à partir de l'Enquête Emploi du Temps, INSEE								

Quant aux tâches les plus valorisées, comme l'éducation scolaire et le temps de loisirs, elles ne sont pas affectées par le chômage. Ces activités, qui sont aussi l'expression d'investissement en capital humain à long terme, sont des tâches que les parents conservent, y compris quand leur conjoint a plus de temps libre. Pour les loisirs, on constate même un surinvestissement des conjoints de chômeuses, signe que ce type de temps parental est un bien plutôt complémentaire. L'inactivité de l'un des parents induit des réaménagements de temps parental plus importants. D'une part, les femmes inactives augmentent leur temps de soins et d'activités sociales et réduisent celui des hommes. Les inactives allongent également leur temps de loisir. Elles se replient ainsi sur les activités typiquement « maternelles », on retrouve ainsi une division traditionnelle des tâches lorsque la mère est inactive. Les hommes inactifs n'augmentent leur participation que dans les activités sociales et de loisirs mais ne déchargent pas leurs conjointes des tâches parentales. Ainsi les seules activités substituables sont le temps de transport et les temps de soins, la substituabilité n'étant pas symétrique pour les soins. Les activités sociales et de loisir sont elles plutôt complémentaires.

4.3 Le temps parental : un enjeu de couple ?

Le volume d'heures dégagées par une activité professionnelle réduite est donc relativement peu mis à profit pour s'occuper des enfants, alors que les autres activités domestiques s'accroissent. Mais les types de réallocations de temps entre partenaires sont assez éloquentes. Ils montrent que le temps parental n'est pas une tâche domestique comme les autres. Il est sans doute plus agréable, en tout cas moins pénible et plus valorisé que les autres tâches. Il représente aussi un investissement en capital humain dans le bien commun qu'est l'enfant. Délaisser à l'autre les tâches spécifiques aux enfants, c'est aussi perdre de son autorité, de son droit de regard et d'intervention dans l'éducation, ce qui réduit son pouvoir de négociation actuel, mais également futur lors d'une éventuelle séparation ou d'un éventuel divorce. Ainsi, lorsque l'homme est plus âgé que sa compagne, il n'utilise pas de sa position de domination pour

effectuer moins de tâches parentales, signe que ces tâches peuvent être un enjeu au sein du couple. En outre, ce sont les tâches les moins valorisées (temps de soins et de transports) qui sont facilement transférées d'un partenaire à l'autre en cas de choc temporel sur le marché du travail et, de manière opposée, ce sont les tâches les plus socialement reconnues et investies d'un rôle éducatif (temps scolaire et social) qui sont celles que l'on ne souhaite pas délaissier au partenaire, y compris quand celui-ci a plus de temps libre.

Conclusion

Jusqu'ici la plupart des travaux économiques sur l'allocation du temps individuel se sont essentiellement centrés sur la répartition entre travail marchand, temps de loisir, et temps domestique (modèles d'offre de travail, modèles collectifs). Dans cet article, nous distinguons un temps particulier au sein de ce dernier : le temps parental. Le temps total (24h) étant incompressible, les mécanismes de transferts ont lieu entre différents temps pour un individu, et entre individus du même ménage quand il y a un surplus de temps disponible dégagé par l'absence d'activité marchande.

Le premier constat que l'on peut dresser est que les chômeurs, hommes comme femmes, passent plus de temps avec leurs enfants. Cependant, l'augmentation reste relativement faible au regard de la progression des autres activités domestiques, en raison de nombreux temps incompressibles de l'enfant (temps scolaire, sommeil). D'autre part, la survenue du chômage occasionne peu de transferts de temps entre parents. Même lorsque le parent chômeur passe plus de temps aux activités destinées aux enfants du ménage, le temps de son conjoint ne diminue pas significativement. La conséquence est que les enfants de père chômeur voient de manière mieux partagée leurs deux parents, tandis que l'inégale répartition du travail parental est accentuée quand la mère est chômeuse. La seule activité réellement substituable est le temps de transport, la substituabilité ne s'exerçant que lorsque c'est la femme qui est au chômage. Il semble donc que chaque conjoint désire conserver ses activités parentales, même si le partenaire a plus de temps pour les exercer, et effectivement les exerce plus. La participation de chacun aux activités parentales peut ainsi marquer l'expression d'un pouvoir de négociation, d'une volonté de participer au bien commun qu'est l'enfant. Enfin, pour répondre à notre question, nous pouvons dire que le temps parental n'est que très partiellement transférable dans le cas d'une situation de chômage : les seules activités substituables sont le temps de transport et les temps de soins, alors que les activités sociales et de loisir sont des biens complémentaires. Mais les transferts restent, dans presque tous les cas, asymétriques : les hommes délaissent - ou les femmes déchargent- plus volontiers que l'inverse leurs activités avec enfants.

BIBLIOGRAPHIE

- ALGAVA E., 2002. « Quel temps pour les activités parentales ? », *Études et Résultats*, DREES, n°142.
- ANXO D., FLOOD D., KOCOLU Y., 2002. « Offre de travail et répartition des activités domestiques et parentales au sein du couple : une comparaison entre la France et la Suède », *Économie et Statistiques*, n°352-353, pp. 127-150.
- BARNET-VERZAT C., 1994. Le coût temporel de l'enfant, Thèse de doctorat, Université de Nantes, décembre.
- BARRÈRE-MAURISSON M.A., RIVIER S., 2002, « Temps parental, Parentalité et Parentalisme, A propos des nouvelles pratiques, institutions et régulations en matière de famille », *Cahiers de la Maison des Sciences Économiques*, Paris, Université Paris 1, avril.
- BARRÈRE-MAURISSON M.A., RIVIER S., MARCHAND O., 2000, « Temps de travail, temps parental. La charge parentale : un travail à mi-temps », *Premières Synthèses*, DARES, n°20.1.
- BECKER G. S., 1965, « A theory of the allocation of time », *Economic Journal*, n°75, p 493-517.
- BROUSSE C., 2000, « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », in *France, portrait social 1999-2000*, INSEE, p. 137-151.
- GRONAU R., 1977, « Leisure, Home Production, and Work - the Theory of the Allocation of Time revisited, *Journal of Political Economy*, 1977, vol 85, n°6, p 1099-1123.
- GRONAU R., 1997, « The Theory of Home Production : The Past Ten years », *Journal of Labor Economics*, 1997, vol 15, n°2, p 197-205.
- HALLBERG D., KLEVMARKEN A., 2001, « Time for Children, a Study of Parents' Time Allocation », Working paper of Department of Economics Uppsala University, forthcoming in *Journal of Population Economics*
- HAMERMESH D., 2001, « Timing, togetherness and time windfalls », June 2000, disponible sur le site <http://www.eco.utexas.edu/faculty/Hamermesh/espe2000.doc>
- HERSH J., STRATTON L., 1994, « Housework, Wages and the Division of Housework Time for Employed Spouses », *American Economic Review Papers and Proceedings* 84 (2): 120-125.
- LEFEVRE P., MERRIGAN P., 1999, « Comportements d'utilisation du temps non marchand des familles au Québec et au Canada : une modélisation sur les micro-données du Budget-temps de 1986 et de 1992 », *Working Paper du Center for Research on Economics Fluctuations and Employment (CREFE)* n° 86, avril 1999.
- LETRAIT M., 2002, « L'utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi », *Économie et Statistiques*, n°352-353, pp. 101-125.
- MAURIN E., 1989, « Types de pratiques, types de journées et déterminants sociaux de la vie quotidienne », *Économie et statistiques* n°223, juillet/août, p 25-46.
- RAPPOPORT B., LE BOURDAIS C., 2001, « Temps parental et formes familiales », *Loisirs et Société*, vol. 24 n°2, pp.585-617.
- SOLAZ A., 2001, Formation, devenir et organisation des couples confrontés au chômage, Thèse de doctorat, Université de Paris X Nanterre, janvier.
- ZARCA B., 1990, « La division du travail domestique, poids du passé et tensions au sein du couple », *Économie et Statistique* n°228, p 29-40.